



RÉSIDENCE PASTEUR

UN LIEU UNIQUE EN CŒUR DE VILLE




VANNES
www.mairie-vannes.fr



VOTRE RÉSIDENTE SÉNIORS

La résidence Pasteur est un lieu de vie adapté pour les personnes âgées autonomes.

Cet établissement, situé en cœur de ville de Vannes, est idéal pour se rendre au marché de plein air, se promener sur les rives du port et profiter de l'offre commerciale et culturelle de Vannes. La Résidence est également desservie par des lignes de bus (à la sortie de l'établissement ou à 5 min à pieds, Place de la République).

L'établissement est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le département, ce qui permet de bénéficier de l'Allocation Personnalisée au Logement et de l'Aide Sociale pour ce qui concerne les repas.

La Résidence Pasteur vous propose des appartements entièrement rénovés, équipés d'une kitchenette et d'une salle de bains adaptée.

Une équipe pluridisciplinaire de 12 professionnels est à votre écoute.

Les animations vous permettent de partager de bons moments avec les résidents, l'équipe du foyer et votre famille, dans une ambiance chaleureuse et sécurisée.

LES TARIFS

au 1^{er} avril 2018

HÉBERGEMENT

- Logement F1 (22.59 m²)
 - › 581.03 € charges comprises
- Logement F1 bis (32.95 m²)
 - › 710.44 € charges comprises

RESTAURATION

- Le repas résident ou invité, servi uniquement le midi
 - › 10.29 €

AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

En fonction de votre niveau d'autonomie, un forfait dépendance vous est facturé :

- GIR1 › 18.98 € / jour
- GIR2 › 15.95 € / jour
- GIR3 › 12.53 € / jour
- GIR4 › 7.97 € / jour

PRESTATIONS ANNEXES

- Chambre d'accueil
 - › 40.00 € / nuit
- Lavage du linge
 - › 4.00 €
- Séchage du linge
 - › 3.00 €
- Place de parking* (sous-sol)
 - › 20.00 € / mois
- Néon 50w, lampe éco 14/18w
 - › 4.70 €

VIE QUOTIDIENNE



LES REPAS

Les menus des déjeuners sont établis par la diététicienne du prestataire de restauration et tous les régimes sont proposés. Ils sont servis dans la salle de restauration à 12 h. Les petits-déjeuners et les dîners sont gérés de façon individuelle, par chaque résident, dans son appartement.



L'ANIMATION

Elle est assurée par un agent qui y consacre plusieurs après-midis par semaine. Des activités sur place ainsi que des sorties en groupe sont proposées toute l'année.



L'AIDE AUX SOINS

Les aides-soignants aident les résidents bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Le personnel peut vous aider à prendre vos rendez-vous médicaux, vos médicaments.



LE SERVICE DE NUIT

Le personnel veille sur vous et sur l'établissement.



LE SERVICE TECHNIQUE

L'agent d'entretien intervient pour les petites réparations.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Lingerie, courrier, culte...



VOS PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Vous conservez vos habitudes, votre médecin, votre infirmière, votre pharmacien, votre kinésithérapeute, votre coiffeur, votre aide-à-domicile, etc.



LA PROCÉDURE D'ADMISSION

- Le dossier unique de demande d'admission est à votre disposition **auprès du secrétariat**.
- Pièces à fournir**
 - Le dossier complété par vous-même
 - Une copie de votre dernier avis d'imposition
 - Une copie de votre dernière ordonnance de médicaments
 - Une grille AGGIR complétée par votre médecin-traitant
- L'admission se fait sur **proposition d'une commission**. Celle-ci établit une liste d'attente au vu des critères d'éligibilité. Votre demande doit être renouvelée tous les 6 mois par courrier, par mail ou en vous présentant à l'accueil.
- Sur proposition de cette commission, vous pourrez vous familiariser avec l'établissement :
 - en venant déjeuner avec les autres résidents,
 - en venant quelques jours en chambre d'accueil,
 - en participant aux animations.



La résidence, située en coeur de ville à quelques centaines de mètres du port, est accessible par des escaliers rue Richemont ou par une rampe sur la rue Pasteur. Elle vous offre toutes les facilités du centre-ville : la proximité des commerces, administrations, médecins, pharmacies, banques...



Elle est également desservie par les transports en commun :

Les bus n°3, 4, 6
s'arrêtent à 50 mètres dans la rue Richemont.

Les bus 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11
s'arrêtent place de la République, à 200 mètres.

2, rue Pasteur | 56000 Vannes | 02 97 01 65 55 | residence.pasteur@mairie-vannes.fr
www.mairie-vannes.fr